

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JANVIER 2025

L'an deux mil VINGT CINQ, le DIX SEPT du mois de JANVIER, à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT
- Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe BOSQUET

Absents excusés :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET et Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoir :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET
- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Monsieur Jean-François DEROIDE a été élu secrétaire de séance.

Date des convocations : le 09 janvier 2025

Date d'affichage : le 09 janvier 2025

Madame DEPREUX ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- o Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- o Communications de Mme le Maire
- o Communications des commissions
- o Cession Allée des Saint Pierre
- o Don de l'Association de chasse
- o Affichage publicitaire élevage de whippets – Mme Bouflet
- o Questions diverses
 - Noël des enfants
 - Vente de bois
 - Courrier de Mme Garbucelli relatif à la taxe d'habitation (pour information)

PREAMBULE

Par mail en date du 14 janvier 2025, les membres du Conseil ont réceptionné la délibération de la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime relative à la validation du Plan Local de l'Habitat 2025-2030 en vue d'une délibération quant à son approbation.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

18h45 : Arrivée de Monsieur Philippe BOSQUET.

○ Villa Gallo-romaine

Madame DEPREUX revient sur la réunion qui a eu lieu le 7 janvier avec Messieurs LIARD et BLONDEL (service d'archéologie de la ville d'Eu) et Madame Christine MOUQUET. L'étude géotechnique du site de la villa Gallo-romaine est très bien accueillie, notamment dans son intégration dans l'étude des effets du recul du trait de côte (étude INRA) sur les sites archéologiques se trouvant dans les communes littorales.

Monsieur BOSQUET s'interroge sur le financement de cette étude. Madame MOUQUET indique qu'elle s'élèvera à un montant approximatif de 10 00 € conditionné à la surface qui devra être explorée. Elle précise que 50 % minimum du montant pourra être subventionné.

Monsieur BOSQUET pense que l'État devrait prendre en charge la dépense.

Madame DEPREUX insiste sur l'importance de ces recherches scientifiquement et culturellement.

○ Informations antenne

L'antenne de téléphonie mobile a été installée. Elle devait être mise en fonction avant la fin du mois. A ce jour, elle n'est pas encore fonctionnelle pour tous les opérateurs.

○ Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) – Phare d'Ailly

Madame DEPREUX informe les membres du conseil de l'envoi du projet de demande d'AOT à Mr LENORMAND (DIRM) pour relecture.

L'envoi définitif devrait pouvoir être fait à la fin du mois.

○ Ecoles

Lors du dernier conseil d'école, le SMVOS a annoncé qu'une à deux classes devraient très certainement fermer. Madame DEPREUX rappelle que les écoles de Longueil et de Quiberville ont déjà fait cet effort précédemment et que nous avons toujours deux classes sur la commune.

Madame MOUQUET précise que seuls deux enfants de Sainte-Marguerite ont fait leur première rentrée à la maternelle cette année.

Madame DEPREUX indique que l'effort «devrait» être fait par notre commune, en solidarité avec nos homologues. Elle a reçu Mme HELUIN, institutrice de l'école primaire la veille, qui indique que la position des enseignants n'est pas forcément la même.

Elle souhaite l'avis du conseil. Après échanges, le conseil précise être majoritairement favorable à la proposition de fermeture de l'école maternelle si nous devons préciser notre position.

○ Travaux de l'Eglise

Nous avons réceptionné un devis pour des travaux complémentaires d'un montant de 3552 € TTC.

Sur ce devis apparaît la mise en place de l'échafaudage pour la réinstallation des vitraux et la réalisation d'un listel. Il s'agit d'un oubli de la part de l'architecte.

Nous rappelons qu'aucuns travaux supplémentaires ne peuvent être effectués sans une délibération du Conseil.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les travaux à réaliser pour créer un listel, mais rejettent, à 9 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention, le financement de la pose de l'échafaudage qui aurait dû être contrôlé par le cabinet d'architectes.

○ Cimetière

Madame DEPREUX informe les membres du Conseil des soucis rencontrés lors des pluies inhabituelles la semaine précédente et de l'importance de prévoir un système de drainage pour le cimetière de Blancmesnil 2.

Madame LAFOREST informe de la demande de Mme PIERONNE, titulaire d'une concession dans le cimetière de Blancmesnil 1. Elle a déménagé et souhaite rendre la concession à la commune. Compte-tenu d'une revente effectuée en 2015 et dont l'historique ne peut être retrouvé, Mr DEROIDE propose qu'exceptionnellement, le montant de la concession soit remboursé à Mme PIERONNE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident cette proposition à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

o Commission Finances

La prochaine réunion de la commission Finances est prévue le vendredi 7 février 2025 à 15h00.

Un tableau de tous les projets de 2025 a été réalisé et remis à chaque membre du conseil.

Les priorités seront établies lors de la réunion de la commission. Chacun peut y participer.

Le tableau fait état des subventions possibles pour les différents projets. Les membres du Conseil Municipal autorisent Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Europe (fonds Leader), de l'État, de la Région, du Département et de la Communauté d'Agglomération (fonds de concours).

CESSION ALLEE DES SAINT PIERRE

Mme JEANNE, propriétaire du terrain cadastré ZA 07 sur lequel se trouvent les 9 bungalows de l'Allée des Saint Pierre, a proposé à chaque locataire d'acquérir le terrain sur lequel se trouve leur construction.

Nous étions convenus, après accord entre chaque partie, que la commune récupérerait l'allée pour 1 euro symbolique, afin d'éviter tout soucis de servitude (entre les usagers et pour les réseaux d'eau, d'assainissement et d'éclairage).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'opération et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DON DE L'ASSOCIATION DE CHASSE

Comme l'an dernier, nous avons réceptionné un chèque de 200 € de la part de l'Association de Chasse en don pour le financement de l'achat des livres pour le Noël des enfants. Un courrier de remerciement a été transmis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'encaissement du chèque.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE ELEVAGE DE WHIPPETS

Conformément à l'arrêté n°56/2024 en date du 8 octobre 2024 réglementant l'affichage publicitaire sur le territoire de la commune, Mme BOUFLET sollicite notre accord pour procéder à l'affichage d'une publicité dont le visuel est présenté aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à 10 voix pour et une abstention, décident d'accorder l'affichage publicitaire mais sous d'autres dimensions afin que la largeur n'excède pas 150 cm (au lieu des 300 proposés).

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH 2025-2030)

EXPOSE DES MOTIFS

Dieppe-Maritime a lancé une procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 en 2023. Après plusieurs mois d'élaboration, en concertation avec les communes et les acteurs de l'habitat, les 3 documents du PLH (le diagnostic, les orientations et le programme d'actions) ont été approuvés lors du Conseil communautaire de juin. Ces documents ont ensuite été transmis à la commune pour avis sous un délai de 2 mois. Par délibération du 24 septembre 2024, le Conseil communautaire a procédé au 2nd arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 qui a reçu un avis favorable du Comité Régional de l'Hébergement et de l'habitat (CRHH) en date du 14 octobre dernier. Toutefois, il s'avère que la répartition entre l'hébergement (logements transformables) et les logements locatifs sociaux ordinaires (LLS) pour les besoins du grand chantier EPR évolue au regard des montages opérationnels et financiers qui sont projetés par les maîtres d'ouvrage et des échanges récents. Dès lors, Dieppe-Maritime veut s'assurer que le PLH ne sera pas bloquant pour la réalisation de ces projets et propose la modification suivante. Il s'agit de basculer 180 logements des hébergements transformables

180 logements des hébergements transformables (de 900 logements actuellement à 720) vers les LLS (de 60 LLS actuellement à 240). Le volume global de logements n'est pas modifié, pas plus que la répartition par commune. Comme suite au 1er arrêté, l'avis des communes de l'agglomération est sollicité sous un délai de 2 mois.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la délibération de la Communauté d'Agglomération à 10 voix pour et une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

○ Bornage terrain ZA n°47 – Terrain de Monsieur CHIVOT

Le détachement d'une parcelle de 4000 m² à la pointe de la parcelle de Mr CHIVOT nécessite un nouveau bornage. La société Euclid nous propose un devis de 1962 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le devis proposé par la société Euclid.

○ Noël des enfants

Madame Mouquet propose que l'organisation des spectacles, qui sont au prix moyen de 600 € pour 45 minutes n'aient plus lieu.

Cette année, suite à l'annulation de dernière minute liée à la tempête, le goûter et la distribution des cadeaux par le père Noël ont suffi à combler les enfants de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la suppression des spectacles et le maintien du goûter et de la distribution des cadeaux à 5 voix pour et 6 abstentions.

○ Vente de bois

Délibération annulée

○ Courriers de Mme Garbucelli relatifs à la taxe d'habitation (pour information)

Mme le Maire informe des courriers de notre habitante, en résidence secondaire. Sur les conseils du Trésor Public, celle-ci a souhaité interpeller le Président de la Communauté d'Agglomération quant à l'augmentation de la taxe d'habitation (instauration de la part EPCI en 2024). Elle nous transmet la copie pour information.

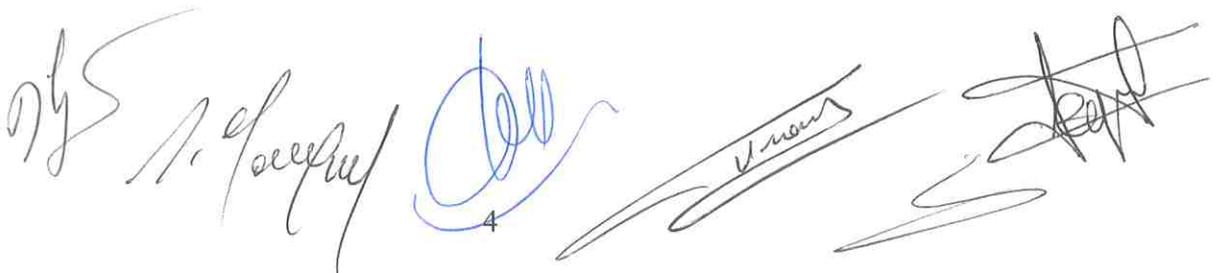
○ Demande de l'ANEL

L'Association Nationale des Elus du Littoral nous sollicite pour soutenir la reconnaissance du sauvetage en mer comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. À ce jour, une cinquantaine de collectivités ont déjà transmis leur délibération.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent leur soutien à la demande de reconnaissance.

Rappel prochaine date de conseil : 28 février 2025 à 18h30

Madame DEPREUX lève la séance à 20h16.



Handwritten signatures of council members, including a signature with the number '4' below it.